

## APPEL D'OFFRE

### ASSISTANCES TECHNIQUE POUR LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DU GROUPE DE TRAVAIL D'ÉGALITÉ ET GENRE -GTEG- DE LA FÉDÉRATION ANMAR ET LEURS COMMUNES

Dans le cadre du « Programme communal d'appui à la création des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre dans les régions de l'oriental et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima », financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement, la Députation d'Huelva et la Députation de Cadix et porté par le FAMSI, en partenariat avec la Fédération ANMAR, le présent appel d'offre est élaboré.

Date limite de réception des offres : **30/11/ 2018**

Le dossier d'appel d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- Note méthodologique.
- CV des formateurs proposés.
- Références du bureau d'études.
- Offre financière.

Les devis doivent être communiqués à l'adresse E-mail :  
[contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org) et [sergio@andaluciasolidaria.org](mailto:sergio@andaluciasolidaria.org)

Séville, 26/10/2018

#### 1. CONTEXTE

Le « Programme communal d'appui à la création des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre dans les régions de l'oriental et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima », est financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement –AACID-, les Députations de Cadix et Huelva et porté par le FAMSI, en partenariat avec la Fédération ANMAR.

L'objectif général du projet vise à renforcer les politiques de promotion de l'équité, l'égalité de chances et l'approche genre notamment au niveau local.

A cet effet, le programme compte appuyer le processus d'institutionnalisation de l'égalité au niveau local à travers le renforcement de capacités des conseils élus pour la dynamisation des IEECAG, tout en mettant en place une série d'activités regroupées en trois axes séparés cités ci-après :

**Axe 1.** Un premier axe orienté vers l'appropriation des élus et des cadres des communes en utilisant « le manuel communal des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des IEECAG » développé par la DGCL en partenariat avec ONU FEMMES.

**Axe 2.** Un deuxième axe sur l'accompagnement des communes engagées dans l'introduction de l'approche genre lors de la révision mi-parcours (2018) des PAC.

**Axe 3.** Un troisième axe autour de l'échange d'expériences fournissant une méthodologie plus pratique visant l'apprentissage à partir d'autres modèles sur lesquels s'inspirer.

Dans le cadre de la Convention entre FAMSI et la Députation de Cadix il est prévu une Assistance Technique pour la formation du Groupe de Travail d'Égalité et Genre -GTEG- de la Fédération ANMAR ainsi que une campagne de sensibilisation destinée aux communes associées et aux instances d'équité, égalité d'opportunités et approche genre.

## 2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

Pour atteindre l'objectif de créer et rendre opérationnelles les Instances d'équité, égalité des chances et approche de genre -IEECAG- des communes de notre Fédération ANMAR, il est impératif de renforcer les capacités des élus et élues ainsi que sensibiliser les Instances d'équité, égalité des chances et approche genre.

## 3. DEROULEMENT ET PUBLIC CIBLE DE LA FORMATION

**Déroulement :**

- 2 journées de formation sur l'Équité, l'Égalité de Chances et l'Approche Genre, destinés aux élus et élues de la Fédération ANMAR ;
- Chaque journée se déroulera sur 5 heures.
- 1 campagne de sensibilisation développée sur 10 communes de la Fédération ANMAR en collaboration avec les Instances d'Équité, Égalité des Chances et Approche Genre -IEECAG-
- La campagne de sensibilisation développera au moins un atelier par commune.
- Chaque atelier de sensibilisation se déroulera pendant 2 heures au minimum.

### **Bénéficiaires de la formation :**

Les participants prévus à prendre part de la formation sont :

- 1 élu/élue de chaque commune membre de la Fédération ANMAR (30-40 personnes).

Les participants prévus à prendre part de la sensibilisation sont :

- Membres de 10 IEECAG et la société civile de dix communes membres de la Fédération ANMAR. (15 personnes par commune, soit 150 personnes sensibilisées)

### **4. OBLIGATIONS DE FAMSİ ET DU PRESTATAIRE**

#### **Obligations du FAMSİ et la Fédération ANMAR :**

Pour le bon déroulement de la formation, le FAMSİ et la Fédération ANMAR s'engageront à :

- Élaborer la liste des participants à la formation en collaboration avec les communes membres de la Fédération ANMAR ;
- Cibler au sein du GTEG les trois communes bénéficiaires de la sensibilisation ;
- Assurer la disponibilité de la salle de formation ;
- Prendre en charge les frais d'hébergement et restauration des participants ;
- Prendre en charge les outils de sensibilisation ainsi que de formation (matériaux) ;
- Régler la prestation ;

#### **Obligations du prestataire de services :**

Pour mener à bien l'assistance technique, le prestataire de services est appelé à travailler en concertation avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Réaliser deux journées de formation avec le GTEG.
- Réaliser 10 journées de sensibilisation aux communes.
- Préparer les contenus de la formation pour son impression préalable.
- Préparer les contenus de la campagne de sensibilisation pour son édition.
- Respecter les orientations et objectifs pédagogiques tracés pour la sensibilisation programmée ;
- Adapter la démarche et le contexte de l'activité aux attentes des participants ;
- Proposer des animateurs expérimentés et spécialisés en matière de genre et égalité ;
- Tenir des réunions de mise au point avec les partenaires du projet avant le démarrage des ateliers ;
- Remettre à la coordination du projet un document de base (note méthodologique) avant la date du déroulement des actions de sensibilisation. Ce document doit contenir les objectifs pédagogiques, le contenu détaillé et le déroule ainsi que les profils des animateurs désignés. Ledit document sera revu et validé par le comité du Projet ;
- Remettre aux participants le programme et la fiche technique de l'action.
- Appuyer chaque action par des projections et autres supports (films vidéo, photos, Modèles etc.) traitant les aspects pratiques de la thématique du module et ou des expériences réussies ;
- Apporter ses propres moyens et supports pédagogiques nécessaires pour le bon déroulement de l'action ;
- Accepter la présence du comité responsable de la formation ou son délégué pour suivre les actions programmées tout en ayant le droit d'intervenir à chaque fois qu'il juge nécessaire et d'apporter les ajustements nécessaires au programme si les objectifs ne sont pas respectés par l'animateur ;
- Remettre un rapport en langue français à l'issue de chaque activité rappelant les objectifs pédagogiques et le contenu de l'activité accompagné d'une évaluation y compris les recommandations pour les phases subséquentes, les attentes des bénéficiaires en matière de formation et une copie de l'exposé sur support power point ;

## 5. QUALIFICATION DE L'EQUIPE DES ANIMATEURS

- Une bonne expérience en formation en matière de genre et égalité ;
- Une bonne connaissance des mouvements internationaux de la femme ;
- Une bonne connaissance du cadre légal et des questions relatives à la gouvernance et la participation citoyenne au niveau local ;
- Une expérience préalable en matière d'intégration du genre dans les politiques publiques au niveau local ;
- Connaissance des mécanismes de mise en place et opérationnalisation des IEECAG (une expérience préalable dans la mise en place des anciennes CPEC est souhaitée) ;
- Une bonne maîtrise de l'arabe et le français ;
- Avoir des capacités de synthèse, et de rédaction des rapports ;
- Avoir un siège au Maroc

Le bureau d'étude doit joindre à son offre le(s) CV et diplôme(s) de(s) intervenant(s) qui deviennent contractuels vis-à-vis du FAMSÍ.

## 6. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation sera réalisée pendant le mois de décembre (2018)

Les dates d'exécution de la prestation ne pourront être modifiées.

## 7. REMUNERATION DES PRESTATIONS

La prestation couvre à la fois :

- Les frais d'animation et formation ;
- Les déplacements et hébergement de l'équipe des personnes animatrices et formatrices.

Livrables de la prestation de services :

- La note méthodologique de la formation et la sensibilisation;
- Le Programme des actions de sensibilisation et formation ;
- Le rapport de déroulement des actions de sensibilisation et formation ;
- Les listes de présences de sensibilisation et formation selon modèle ;
- Les contenus de la formation et les supports pédagogiques incluant les supports projetés (présentations, films, supports audio, etc.) ;

- Les contenus de la sensibilisation et les supports pédagogiques incluant les supports projetés (présentations, films, supports audio, etc.) ;
- Le rapport d'évaluation de la formation.
- Les contenus de la formation (matériaux) à imprimer.
- Les contenus de la sensibilisation (matériaux) à éditer)

## 8. MODALITE DE RÉGLEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches précisées.

L'enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de **39.500 MAD** (TTC).